



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

Soixante-treizième session

## Deuxième Commission

Point 18 a) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :  
commerce international et développement**

**Autriche\***: amendement au projet de résolution A/C.2/73/L.21/Rev.1

### Commerce international et développement

1. Supprimer le dernier alinéa du préambule.
2. Remplacer le paragraphe 21 par le texte suivant :

*Appelle* toutes les parties prenantes à mettre en œuvre la présente résolution afin de réaliser la série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement du Programme 2030, dans lequel il est énoncé que la dignité de la personne humaine est fondamentale et qu'il faut concrétiser ces objectifs et cibles au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, ne laisser personne de côté et s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier ;

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne.

